

Autres pays

Les politiques du gouvernement canadien à l'égard des pays de l'Asie du Sud-Est font partie intégrante de sa ligne de conduite générale à l'égard des territoires du Pacifique, laquelle consiste à collaborer et à contribuer au développement de la région, à favoriser son évolution de façon à satisfaire aux besoins de justice sociale, et à épauler tout effort visant à améliorer la qualité de la vie des pays développés ou en voie de développement. Ces éléments de politique se conjuguent de diverses façons par rapport à chacun des pays du Sud-Est asiatique, qui eux-mêmes offrent une variété d'occasions pour le développement de relations bilatérales avec le Canada.

Le Canada s'est donc efforcé de nouveau en 1972 de développer des rapports politiques mutuellement avantageux et de chercher de nouvelles occasions de stimuler le commerce et les investissements privés en Asie du Sud-Est. On a maintenu en Malaisie, en Indonésie, au Thaïlande et en Birmanie nos programmes d'assistance bilatérale au développement; le programme indonésien, notamment, a été élargi conformément à la décision prise par le Gouvernement en 1970 d'y consacrer plus de fonds. L'ouverture d'une ambassade à Manille en 1972, remplaçant le consulat général, a contribué à affirmer la présence du Canada dans la région.



Un ingénieur canadien et ses adjoints travaillent à la construction du pont Rangoon-Thaketa en Birmanie, projet réalisé dans le cadre du Plan de Colombo.
Photo: Richard Harrington

EUROPE

Le gouvernement canadien s'est efforcé en 1972 de resserrer ses relations avec tous les pays d'Europe et de les rendre plus fructueuses dans tous les domaines. La poursuite de cet objectif a eu pour effet d'accroître les échanges ainsi que d'autres modes de collaboration dans de nombreux secteurs de l'activité, tant publique que privée, et de susciter du côté européen des réactions encourageantes. Une nouvelle impulsion fut donnée à cette politique de diversification lorsque le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

annonça, en octobre, l'adoption par le gouvernement d'une stratégie à long terme visant au développement et au renforcement de l'économie canadienne et d'autres aspects de notre vie nationale, aux fins d'affirmer le caractère particulier et l'indépendance du Canada.

L'année politique en Europe s'est signalée par la ratification des accords sur Berlin et par les traités de Varsovie et de Moscou entre la République fédérale d'Allemagne, d'une part, et la Pologne et l'Union soviétique de l'autre. Mais c'est sur le plan multilatéral que